

DECLARATION LIMINAIRE
COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 19 NOVEMBRE 2014

Les élus FO DGFIP 85 pour ce CTL:
Sébastien BENARD, Samuel CHRISTINE, Sébastien LIEVRE,
Stéphane OLLIER, Williams PILLET et Philippe VALOT
(Experts : Frédéric FAUCHARD et Thierry PETROFF)

Mr Le Président, Mrs Les Directeurs,

Les représentants FO DGFIP au CTL tiennent à rappeler que les projets de restriction des horaires d'ouverture au public des postes comptables soumis à l'avis du CT ce jour résultent d'une note au réseau émanant de la Direction Générale. Cette note n'a pas reçu l'aval des représentants nationaux des organisations syndicales lors du comité technique de réseau du 30 septembre dernier. En effet, la Direction Générale a tenté de passer en force et de faire cautionner aux représentants des Organisations Syndicales en CTR le démantèlement programmé du réseau.

Il nous est donc demandé aujourd'hui au niveau local d'émettre un avis sur des modifications d'ouverture au public s'inscrivant dans un cadrage national minimal non validé dans le cadre du CTR, ce qui en dit très long sur la qualité du dialogue social dans notre administration.

Depuis des années, le syndicat FO DGFIP dénonce les suppressions d'emplois et les restrictions budgétaires qui mettent en péril l'exercice normal des missions et dégradent les conditions de travail des personnels. Aujourd'hui, force est de constater que l'administration a délibérément mis en place les conditions d'une restriction de l'offre de service à l'usager, espérant ainsi le « désintoxiquer » de l'accueil physique.

L'administration est en effet dans l'incapacité de tenir ses propres engagements, à savoir l'amélioration du service au contribuable et à l'usager, et n'a rien d'autre à proposer que des fermetures partielles afin de soulager les personnels qui n'en peuvent plus d'exercer leur mission de service public dans un contexte toujours plus pénible. Cependant, concentrer l'accueil sur des périodes plus courtes comporte aussi des risques non négligeables et cette concentration exacerbera les tensions existantes dans les postes et services.

FO DGFIP porte d'autres ambitions pour le service public et considère que la solution réside davantage dans des effectifs suffisants et des moyens budgétaires à la hauteur des enjeux. Nous considérons à FO DGFIP que les restrictions des horaires d'ouverture ne peuvent constituer qu'un palliatif immédiat et, qu'à terme, cela préfigure le démantèlement du réseau comptable à travers des fermetures de postes déjà programmées si l'on en croit les propos tenus par les représentants de la Direction Générale dans les réunions inter-régionales, à savoir la fermeture de 850 trésoreries d'ici 2018 et de nombreux regroupements de services : reprise des réflexions sur la fusion CDI-CDIF, adossement de l'enregistrement aux SPF, regroupement des SPF, regroupement des SIE, mise en place de pôles patrimoniaux, etc...

En matière de conditions de travail, l'amélioration espérée de l'aménagement des horaires d'ouverture de l'accueil ne sera vraisemblablement que de courte durée et la fermeture programmée des postes entraînera inévitablement une mobilité forcée pour les personnels. FO DGFIP a suffisamment alerté et depuis très longtemps sur les risques encourus par le réseau du fait du manque de moyens. Il serait illusoire de nier que

la cause première des conditions de vie au travail, de la sécurité ou des performances dégradées, dans toutes ces trésoreries comme dans tous les autres services, c'est une volonté politique : la volonté politique de supprimer des emplois, encore et toujours, dogmatiquement, sans réflexion ni concertation, la volonté politique de faire des économies à toutes force en taillant dans tous les services, la volonté politique de ne pas permettre aux agents de la DGFIP de faire correctement leur travail, la volonté politique de rendre objectivement intenable la situations des services et des agents qui y travaillent, les poussant parfois eux-même à demander ces réductions d'ouverture au public puis la fermeture définitive de leur trésorerie...

En effet, de restrictions budgétaires en réductions d'emplois, les postes et services sont aujourd'hui au bord de l'implosion alors que la charge de travail augmente partout, et que les attentes des usagers n'ont jamais été aussi fortes. Et comme seule réponse, la Direction Générale, par votre intermédiaire, propose une diminution des plages d'ouverture au public, cette réponse ne sera qu'éphémère mais ne résoudra rien ! Toute une partie du public qui trouve porte close revient aux horaires d'ouverture allonger les files d'attente, concentrant ainsi les problèmes sur un temps plus réduit et accentuant l'exaspération de tous, pendant qu'une autre partie se reporte mécaniquement sur l'accueil physique ou téléphonique des services encore ouverts à proximité. Ni les conditions de travail ni la sécurité des agents ne seront améliorées au final par ce moyen, bien au contraire.

Dans le document préparatoire que vous nous avez adressé pour ce comité technique, à aucun moment vous n'abordez l'accueil téléphonique. Il conviendra lors de nos discussions dans cette instance que vous soyez tout aussi précis sur ce point primordial.

Mais revenons sur les suppressions d'emplois, cause principale de tous les maux, puisque **les chiffres sont désormais connus pour 2015, à savoir :**

16 suppressions d'emplois pour la Vendée: -1 A+, -1 A, -3 B et -11 C !

Aucun service n'est en mesure de vous rendre des emplois puisque tous sont au bord de l'asphyxie... Il faudrait être aveugle et/ou inconscient pour oser nous affirmer le contraire... Nous vous avons d'ailleurs demandé de nous faire un point sur la situation des emplois lors de ce comité technique.

Pour toutes ces raisons, la délégation F.O.-DGFIP considère donc que la situation d'aujourd'hui relève de la seule responsabilité de l'administration et ne prendra pas part au vote sur l'aménagement des horaires d'ouverture de l'accueil des trésoreries en zone non urbaine.

FO DGFIP revendique et exige :

- **L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et l'abandon de la démarche stratégique,**
- **L'attribution des moyens humains et budgétaires nécessaires à l'exercice de toutes les missions de la DGFIP et à l'amélioration concrète des conditions de travail,**
- **La revalorisation immédiate de 8% du point d'indice et l'attribution de 50 points supplémentaires, l'augmentation du volume des promotions internes offrant de vraies perspectives de carrière.**